

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 DECEMBRE 2023

L'an Deux Mil Vingt Trois et le 6 décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire du mois de décembre sur convocation du 30 novembre 2023 sous la présidence de Monsieur MILÉSI Pascal, Maire.

Présents :

Mesdames Christine BUISSON, Isabelle GOVIN, Marie-Line LEPINAY, Béatrice OLLIVIER,
Messieurs Thierry CHAIGNON, Jean-Luc DI PIETRO, Pascal MILÉSI, Patrick SONZOGN.

Procuration :

Madame Séverine PIERRE qui donne procuration à Monsieur Pascal MILESI
Madame Georgette COMBE qui donne procuration à Patrick SONZOGNI
Monsieur Jean-Manuel SUNE qui donne procuration à Christine BUISSON

Excusées :

Mesdames Leslie PETIT, Fanny VIZZY

Absents :

Messieurs Alexis DURAND, Régis THIBON

Secrétaire de Séance : Monsieur Patrick SONZOGNI

Approbation du registre des délibérations de la séance du 11 septembre 2023.

1/ DECISION MODIFICATIVE N° 01-2023 SUR LE BUDGET PRINCIPAL

L'assemblée délibérante approuve la décision modificative n°01-2023 sur le budget principal

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
ARTICLE	MONTANT	ARTICLE	MONTANT
6811-042	717		
023	- 717		
TOTAL	0	TOTAL	0

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
ARTICLE	MONTANT	ARTICLE	MONTANT
		2804158	717
		021	-717
TOTAL	0	TOTAL	0

Approbation à l'unanimité

2/ ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Approbation du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif (RPQS 2022)

Le présent rapport a fait l'objet d'un vote par Alès Agglomération et chaque commune est invitée à délibérer après consultation.

Approbation à l'unanimité

3/ ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF –

Il s'agit de la même démarche que pour le rapport sur l'assainissement collectif.

Approbation à l'unanimité

4/ Renouvellement de la convention d'adhésion au service commun instruction des ADS de la Communauté Alès Agglomération

Monsieur Le maire propos de l'autoriser à signer l'ensemble des conventions relatives au service commun instruction des ADS de la Communauté d'Alès Agglomération ou tout acte afférent en cours et à venir.

Approbation à l'unanimité

5/ Identification des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que : les zones d'accélération permettent d'accélérer et de faciliter l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables sur le territoire. Les projets d'énergies renouvelables situés au sein de zones d'accélération bénéficieront d'une meilleure acceptabilité sociale, d'une réduction des délais d'instruction, de dispositifs financiers et d'une accélération de leur implantation à travers la possibilité d'intégration de zones d'accélération au sein des documents d'urbanisme avec la procédure de modification simplifiée.

Monsieur Le Maire propose d'identifier les zones d'accélération d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, uniquement sur les toitures existantes et à venir ;

Approbation à l'unanimité

6/ Expérimentation du COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Monsieur Le Maire propose la mise en place de l'expérimentation du compte financier unique pour l'exercice 2023,

Approbation à l'unanimité

7/ Adhésion au service de médecine préventive

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le centre de gestion par délibération en date du 14 septembre 2023 a décidé la mise en place d'une nouvelle convention qui permet l'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion du Gard. L'article L.812-3 du Code général de la fonction publique prévoit l'obligation pour les collectivités et leurs établissements publics de disposer d'un service de médecine préventive. Eu égard à l'importance des questions touchant à la prévention, à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail, il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter le centre de gestion pour cette prestation et d'autoriser à cette fin Monsieur le Maire à conclure cette convention.

Approbation à l'unanimité

8/ Adhésion au service de psychologie du travail

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le centre de gestion par délibération en date du 14 septembre 2023 a décidé la mise en place d'une nouvelle convention qui permet l'adhésion au service de psychologie du travail du centre de gestion du Gard. Eu égard à l'importance des questions touchant à la prévention, à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail, il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter le centre de gestion pour cette prestation et d'autoriser à cette fin Monsieur le Maire à conclure cette convention. Considérant, qu'en tant qu'employeurs, les collectivités et leurs établissements publics ont l'obligation d'assurer la santé physique et mentale de leurs agents.

Approbation à l'unanimité

9/ Adhésion au service de prévention des risques professionnels

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le centre de gestion par délibération en date du 14 septembre 2023 a décidé la mise en place d'une nouvelle convention proposant un service de prévention des risques professionnels auprès des collectivités. A titre d'exemple, les ACFI ont pour mission de contrôler les conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité du travail dans la fonction publique territoriale et de proposer à l'autorité territoriale :

d'une manière générale, toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels, en cas d'urgence, les mesures immédiates qu'il juge nécessaire. Il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter le centre de gestion pour cette prestation et d'autoriser à cette fin Monsieur le Maire à conclure cette convention
Approbation à l'unanimité

10 / Adhésion au service partenariat CNRACL et Invalidité du Centre de Gestion du Gard

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la Collectivité confie au CDG 30 depuis de nombreuses années le traitement et/ ou le contrôle des dossiers de retraite CNRACL des agents concernés et sollicite le service du CDG 30 pour des conseils en matière de retraite, d'invalidité, de validation de service, régularisation de services, rétablissement des droits, estimations de pension, informations sur la réglementation, accompagnement personnalisé pour les agent... Par délibération en date du 14 septembre 2023, le Centre de Gestion du Gard a mis en place des modalités de conventionnement avec notamment, une tarification annuelle couvrant les prestations qui n'entrent pas dans ses missions obligatoires. Il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter le centre de gestion pour cette prestation et d'autoriser à cette fin Monsieur le Maire à conclure cette convention
Approbation à l'unanimité

11/ Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

Monsieur le Maire informe que, depuis le 1^{er} juin 2023, les collectivités doivent désigner un référent déontologue pour les élus locaux. Monsieur Michel ALLHEILIG, avocat honoraire et conciliateur est désigné en tant que référent déontologue pour les membres du conseil municipal.
Approbation à l'unanimité

12/ Création d'emploi non permanent : accroissement temporaire d'activité (article L.332-23.1 du Code général de la fonction publique)

Le maire propose à l'assemblée la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin d'accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique contractuel relevant de la catégorie C à temps non complet (16 heures) Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée.
Approbation à l'unanimité

Informations diverses :

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil des difficultés rencontrées à l'école.
- Monsieur le Maire présente la prime du pouvoir d'achat pour le personnel. L'ensemble des membres du conseil donne un avis favorable pour l'instauration de cette prime qui sera versée durant le premier semestre 2024.

Dates à retenir :

- 22 décembre à partir de 19h : Pot de Noël pour le personnel
- 6 janvier 2023 : Vœux du Maire à partir de 18h
- Ouverture de la boulangerie le jeudi 7 décembre
- Ouverture du cabinet du dentiste à la maison Vidal le mardi 2 janvier 2024
- Départ de la coiffeuse courant janvier 2024

La séance est levée à 19h50.